

Assistance Maintien de Traitement

Tout membre participant SMACL Santé, souscripteur d'une garantie maintien de traitement et les personnes à charge vivant sous son toit (conjoint, enfants et petits-enfants <16 ans, enfants handicapés, ascendants), domiciliés en France Métropolitaine, bénéficient automatiquement de l'Assistance, garantie assurée par Inter Mutuelle Assistance, 24h/24 et 7j/7.

Ces garanties ne doivent pas se substituer aux interventions des services publics et aux prestations dues par les organismes sociaux et les employeurs

TABLEAU RECAPITULATIF DES GARANTIES D'ASSISTANCE :

IMA vous propose...		
	Dans la limite de	Et prend en charge
En cas d'évènement traumatisant tels qu'un accident, une maladie grave, un décès d'un membre de la famille, des troubles anxio-dépressifs directement liés à la vie professionnelle (stress, surmenage,...) entraînant un arrêt de travail Suite aux maladies suivantes pour l'adhérent ou son conjoint de droit ou de fait: -Sclérose en plaque (hospitalisation supérieure à 7 jours), -accidents vasculaires cérébraux (hospitalisation supérieure à 15 jours), -infarctus du myocarde (hospitalisation supérieure à 11 jours) Ou Suite aux traitements suivants : trithérapie, quadrithérapie, chimiothérapie, radiothérapie	1 an à partir de la date de survenance de l'évènement	Assistance psychologique par téléphone 24h/24 et 7 jrs/7
		Intervention Aide-ménagère dans la limite de 100 heures Déplacement d'un proche ou transfert des enfants chez un proche (Billet avion ou train aller/retour) Ou Garde des enfants Jusqu'à 60 heures maximum / an
Suite aux maladies suivantes pour l'adhérent ou son conjoint de droit ou de fait : -Sclérose en plaque (hospitalisation supérieure à 7 jours), -accidents vasculaires cérébraux (hospitalisation supérieure à 15 jours), -infarctus du myocarde (hospitalisation supérieure à 11 jours) Ou Suite aux traitements suivants : trithérapie, quadrithérapie, chimiothérapie, radiothérapie Ou Suite un accident corporel entraînant une invalidité (hospitalisation ou immobilisation de plus de 2 jours)	1 mois à compter de la date d'hospitalisation	Aide aux démarches administratives par téléphone et au domicile Jusqu'à 8 heures maximum
	1 an	Accompagnement à des examens médicaux A/R lorsque le lieu d'examen se situe à moins de 50 km du domicile si le bénéficiaire ne peut se rendre seul sur son lieu d'examen et lorsque aucun proche ne peut l'accompagner Jusqu'à 4 heures par examen - 2 fois par an maximum
En cas de perte d'autonomie temporaire ou permanente : -Suite à l'aggravation d'une pathologie existante, hospitalisation de plus de 5 jours consécutifs, -Suite à une maladie ou un accident, hospitalisation de plus de 10 jours consécutifs Aide au retour au domicile suite à accident corporel ou maladie soudaine imprévisible et aiguë (non chronique) et en l'absence de proche (hospitalisation plus de 3 jours)	2 fois par maximum	Bilan de vie par un ergothérapeute. Justificatif médical à adresser sous pli confidentiel au Médecin Chef dans les 7 jours suivant la demande.
		Préparation du domicile du patient pour son retour . (ménage, courses, chauffage) Jusqu'à 8 heures

IMA vous propose...				
	Handicap	Hospitalisé(e) plus de	Dans la limite de	Et prend en charge
Garantie handicap suite à accident ou maladie soudaine imprévisible et aiguë (non chronique) (adhérent et conjoint)	Survenance ou évolution d'un handicap visuel		6 mois suivant la déclaration du handicap	Mise à disposition d'un professeur de locomotion Jusqu'à 8 heures. Préavis de 15 jours requis pour l'intervention
	Handicap auditif			Prise de RDV avec le médecin traitant ou un auxiliaire médical (par sms/fax)
	Handicap visuel		1 mois	Mise à disposition d'un intervenant pour l'accompagnement dans les gestes liés à la maternité ou à la paternité Jusqu'à 8 heures
	Handicap mental	2 nuits	1 mois 1 hospitalisation par an maximum	Mise à disposition d'une auxiliaire de vie pour le bénéficiaire handicapé mental hospitalisé (conversation, lecture, jeux) Jusqu'à 16 heures.
	Sourd ou malentendant	Nécessitant une hospitalisation ou hospitalisation pour accouchement ou consultation liée à une grossesse		Mise à disposition d'un interprète en langue des Signes françaises Jusqu'à 8 heures par évènement. Délai de prévenance de 24h

IMA vous propose...				
	Immobilisé(e) au domicile plus de	A compter du 1^{er} jour de l'évènement	Dans la limite de	Et prend en charge
En cas d'accident corporel ou de maladie soudaine imprévisible et aiguë (non chronique)	5 jours	Livraison des médicaments		Les frais d'acheminement
	5 jours	Portage d'espèces	-	Transport aller / retour à l'établissement bancaire Ou le portage d'espèces (max 150 €)
	5 jours Sans possibilité de préparer ses repas	Portage de repas	1 mois	Livraison d'un repas à concurrence de 10 livraisons (les prix des repas restent à la charge du bénéficiaire)
	5 jours Sans possibilité de faire les courses également par l'entourage	Livraison de courses	1 mois	Transport aller / retour au centre commercial le plus proche Ou Les frais de livraison d'une commande / semaine dans la limite de 4 semaines
	5 jours	Coiffure à domicile	1 mois	Les frais de déplacement
	5 jours	Petits Travaux de jardinage / de bricolage		Mise en relation avec un prestataire. Coût des prestations à la charge du bénéficiaire